

PACTE JEUNESSE DE LA VILLE DE LOMME - ENGAGEMENT ET FORMATION

La ville de Lomme octroie une participation de 50% du budget ou de l'inscription, pouvant aller

- de 50 à 130 € maximum pour des frais de formation au PSC1 ou de brevet de maître-nageur...
- de 50 € maximum pour des frais d'inscription aux concours post-bac, domaine médical, paramédical, social...
- Lommois depuis au moins un an
- Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

Les jeunes doivent être engagés dans un parcours d'insertion ou de formation et pouvoir le justifier.

Les justificatifs à fournir :

- Copie recto/verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (fournisseur d'électricité, eau...)
- Attestation d'hébergement ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant.
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le « revenu brut global » du demandeur, de son conjoint ou concubin, et autres membre de sa famille.
- C.V et lettre de motivation
- Facture ou devis
- R.I.B. au nom du demandeur (pas de tiers personne)
- Attestation de co-financement
- Certificat de scolarité

Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville

<https://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Le-Pacte-Jeunesse>

Ville de Lomme:

1 avenue de la République

Service insertion jeunesse

59461 - Lomme Cedex

<https://www.ville-lomme.fr/>